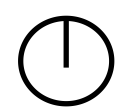




PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Parcelles n°7 et 8

Enquête publique complémentaire



Échelle 1 : 500

Septembre 2023

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du :

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du :

au :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal
dans sa séance du :

Approuvé par le Département compétent
Lausanne, le :

Le Président :

La Secrétaire :

La Cheffe du département :

Entré en vigueur le :



Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

----- Secteur soumis à l'enquête publique complémentaire

DANGERS NATURELS

Secteur de restriction liés aux dangers naturels avant l'enquête publique complémentaire

▭ Secteur de restriction 2 - Inondations partielles

Secteur de restriction liés aux dangers naturels adapté avec l'enquête publique complémentaire

▭ Secteur de restriction 2 - Inondations partielles

Plan établi sur la base des données cadastrales du 20.01.2022, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le :

Signature :

